

**Province de Québec**  
**M.R.C. d'Arthabaska**  
**Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 24 août 2015 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Colette Gagnon, conseillère  
Dominique Poulin, conseiller  
Alexandre Bergeron, conseiller  
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 6 juillet au 24 août 2015 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Signature – Dépôt à tout heure Desjardins ;
6. Dérogation 1639, rue Poisson ;
7. Colloque de zone inscription ;
8. Révision budget 2015 OMH ;
9. Lecture de la correspondance ;
10. Varia ;
11. Période de questions de l'assistance ;
12. Levée de la séance ordinaire du 24 août juillet 2015.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et remercie tous et chacun, pour leur aide précieuse lors de la journée St-Albert en fête. Il dit recevoir beaucoup de commentaires, certains constructifs, mais surtout positifs. Certains citoyens ont même précisé être satisfaits de l'organisation, remarquant que chaque bénévoles suivait sa tâche. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2015-100 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** l'ordre du jour du 24 août 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-101 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** le procès-verbal du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-102      Approbation des comptes pour la période du 6 juillet au 24 août 2015**

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2845 à #2909 au montant de 173 634.23\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 24 août 2015.

---

Suzanne Crête, g.m.a.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-103      Signature - dépôt à tout heure - Desjardins**

**Attendu que** suite à la fermeture du centre de service Desjardins de Saint-Albert, une convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure doit être signée entre la municipalité et Desjardins afin de procéder aux dépôts par guichet automatique ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert autorise Madame Suzanne Crête, directrice générale, et Monsieur Alain St-Pierre, maire, à signer la dite convention.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015- 104      Demande de dérogation - 1639, rue Poisson - Gabriel Poisson**

**Attendu que** Monsieur Gabriel Poisson est propriétaire du 1639, rue Poisson ;

**Attendu que** Monsieur Poisson a fait préparer un certificat de localisation par l'arpenteur Carl Lefebvre le 1<sup>er</sup> juin 2015 afin de vendre sa propriété ;

**Attendu que** sur le rapport de l'arpenteur, il y est fait mention que la maison n'est pas conforme au règlement de zonage actuel.

**Attendu que** cette maison se situe à une distance de 5,40 mètres, alors que la distance permise est de 7,50 mètres ;

**Attendu que** Monsieur Poisson demande d'accepter la distance actuelle de 5,40 mètres ;

**Attendu que** cette demande ne crée aucun préjudice et aucun effet négatif sur le voisinage ;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation ;

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la demande de dérogation de Monsieur Poisson soit acceptée.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-105 Colloque 2015 - zone 7 - de l'Association des directeurs municipaux du Québec(ADMQ)**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** Madame Suzanne Crête soit autorisée à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra dans la MRC de Bécancour. L'évènement aura lieu le 17 septembre prochain dans la Ville de Bécancour. Les frais d'inscription sont de 100\$.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2015-106 Révision du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Albert**

**Attendu que** le budget 2015 de l'OMH de Saint-Albert a été révisé ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** la municipalité de Saint-Albert s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures ;

**Que** la Municipalité verse la contribution financière ajustée de 172\$ à l'OMH pour l'année 2015.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-107 Entretien des bureaux municipaux et des salles municipales**

**Attendu que** le concierge actuel s'occupant de l'entretien des bureaux ainsi que des salles municipales a donné sa démission et termine le 28 août 2015 ;

**Attendu que** la municipalité a demandé deux soumissions, soit :

- Service de lavage N.D.H.
- Spécialiste du ménage André Beaulieu

**Attendu que** la municipalité choisie le taux horaire le plus bas ;

**Attendu que** les deux soumissionnaires avaient de bonnes références ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** le contrat d'entretien soit donné à la compagnie : Spécialiste du ménage André Beaulieu.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-108 Levée de la séance ordinaire du 24 août 2015**

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** la séance ordinaire du 24 août soit levée à 20h30.

---

Alain St-Pierre,  
Maire

---

Suzanne Crête, Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière